



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE MOTION **RÈGLEMENT 2018-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2005-10 SUR LES** **DÉROGATIONS MINEURES AUX NORMES DE LOTISSEMENT ET DE** **ZONAGE**

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Jussaume à l'effet que, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera soumis pour adoption le Règlement n° 2018-05 modifiant le Règlement 2005-10 sur les dérogations mineures aux normes de lotissement et de zonage.

L'objet de ce règlement vise à modifier l'article 3.2 du Règlement 2005-10 sur les dérogations mineures aux normes de lotissement et de zonage afin d'augmenter les frais exigibles pour l'étude d'une demande de dérogation mineure.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 9^e jour du mois de mai 2018

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2005-10 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX NORMES DE LOTISSEMENT ET DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance du 7 mai 2018, le projet de règlement n° 2018-05 modifiant le Règlement 2005-10 sur les dérogations mineures aux normes de lotissement et de zonage ;

QUE la séance d'adoption de ce règlement se tiendra le lundi 4 juin 2018, à 20 h à la salle du conseil municipal située au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville ;

QUE l'objet du projet de règlement vise à modifier l'article 3.2 du Règlement 2005-10 sur les dérogations mineures aux normes de lotissement et de zonage afin d'augmenter les frais exigibles pour l'étude d'une demande de dérogation mineure en les faisant passer de 100 \$ à 300 \$;

QUE ce règlement doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU, art. 123 à 127) ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 9^e jour du mois de mai 2018

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2018-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2005-10 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX NORMES DE LOTISSEMENT ET DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QU'UNE assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 2018-05 modifiant le Règlement 2005-10 sur les dérogations mineures aux normes de lotissement et de zonage sera tenue le lundi 4 juin 2018 à 19 h 00 à la Salle du conseil située au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

QU'AU cours de cette assemblée publique de consultation, on expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et on entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE l'objet du projet de règlement vise à modifier l'article 3.2 du Règlement 2005-10 sur les dérogations mineures aux normes de lotissement et de zonage afin d'augmenter les frais exigibles pour l'étude d'une demande de dérogation mineure en les faisant passer de 100 \$ à 300 \$;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 9^e jour du mois de mai 2018

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière